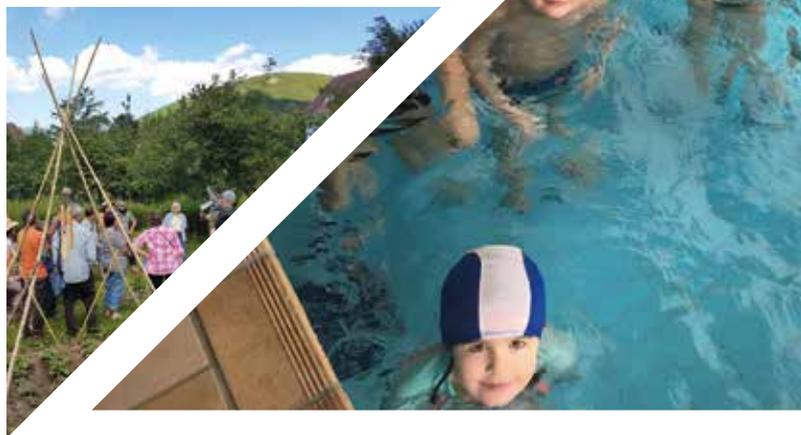
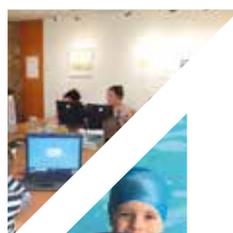


2017 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS

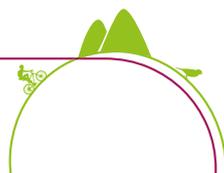


Le rapport annuel d'activités de la Communauté de Communes est destiné aux communes membres et doit leur être adressé avant le 30 septembre pour qu'il puisse être présenté en Conseil Municipal.

L'objectif de ce document est de retracer de manière concise les réalisations de la collectivité dans chacune des compétences qui lui ont été transférées et des moyens qui y ont été consacrés.

Il a été présenté au Conseil de Communauté le 23 juin 2018.

L'année 2017 a été marquée notamment par la mise en œuvre de la compétence culturelle, du nouveau système de transport à la demande Nav'Aide, des nombreux projets mis en œuvre pour un développement réellement durable de notre territoire ou encore l'adoption du PLH.





Agir pour la qualité de vie des habitants

Après une année 2016 riche de réflexions sur notre fonctionnement, notre action, nos missions, 2017 a vu se concrétiser plusieurs démarches structurantes : notre politique culturelle a ainsi trouvé sa première traduction avec la création de l'école de musique et de danse associative à rayonnement intercommunal. Née de la fusion de sept écoles de musique associatives, elle permet aux habitants de bénéficier d'une offre d'enseignement globale, riche et de qualité.

Notre réflexion sur notre système de transport à la demande a donné naissance à Nav'Aide.

Notre programme local de l'habitat a été arrêté et la conférence intercommunale sur le logement (CIL) installée. Ces outils vont nous permettre de mener une politique du logement permettant à chacun -familles, jeunes, seniors, personnes handicapées... - de trouver sur notre territoire le logement qui correspond à ses besoins.

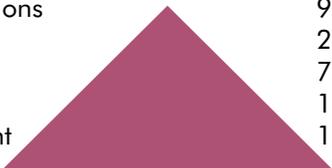
A travers ces évolutions, la Communauté de Communes entend agir pour un développement harmonieux de notre territoire, apportant aux habitants les services qu'ils attendent aujourd'hui de leur collectivité : offre culturelle, logement, mobilité, mais aussi structures d'accueil pour la petite enfance, eau et assainissement, équipements sportifs... Des services quotidiens auxquels s'ajoutent des outils de développement de notre territoire : zones d'activités économiques, action touristique...

Autant de missions qui trouvent tout leur sens à l'échelle de notre intercommunalité...



Romain Luttringer
Président de la Communauté de Communes
de Thann-Cernay

> Quelques chiffres pour 2017



• Séances du Conseil de Communauté	6
• Nombre de délibérations	95
• Réunions de Bureau	20
• Décisions de Bureau	75
• Avis de Bureau	11
• Décisions du Président	17





• Développement économique

Le développement économique du territoire, sous toutes ses formes (industrie, artisanat, agriculture, tourisme, services) est un axe essentiel pour l'avenir de notre Communauté de Communes. Il est relayé par des politiques en matière de services ou d'accueil des habitants.

Une stratégie économique pour notre territoire

L'année 2017 a vu le démarrage de deux projets importants pour soutenir le développement économique :

- une étude d'aménagement concernant la ZI rue d'Aspach à Cernay. Située à un emplacement particulièrement favorable, cette zone de 13 ha est en terrain nu. La Communauté de Communes de Thann-Cernay a confié à Citivia une étude qui fait état de plusieurs hypothèses pour son aménagement futur ;
- la réalisation d'un giratoire d'accès au Parc d'Activités de Thann-Cernay, qui constitue une offre foncière importante. Pour améliorer encore son attractivité, la collectivité a décidé d'aménager un giratoire d'accès supplémentaire à ce parc. Ce projet représente un investissement de 500 000 € financé par la Communauté de Communes. Il constitue une étape importante vers la réalisation par le Conseil départemental du futur barreau d'accès reliant la RN66 à la RD33.

Enfin, cette année 2017 a été marquée par la phase administrative du transfert des zones d'activités communales vers l'intercommunalité dans le cadre de la loi NOTRE.

Les zones transférées sont au nombre de 4 :

- la ZI Europe à Cernay (20 entreprises) - 63,67 ha ;
- la ZI Est à Cernay (16 entreprises) - 11 ha ;
- la ZA du Vignoble (25 entreprises) - 16,5 ha ;
- la ZI rue d'Aspach à Cernay, pour la partie terrains nus - 13 ha.

Cette année confirme le ressenti assez général d'une amélioration du climat économique.

Les lieux d'accueil pour les entreprises

Le Parc d'Activités de Thann-Cernay

3 entreprises ont choisi ce parc d'activités pour leur implantation :

- Auto Pôle, garage automobile, 15 salariés ;
- Novafen, fabricant de menuiseries aluminium, 18 salariés ;

- Un cinéma chez vous, installation de mini-salles de cinéma chez le particulier, 2 salariés.

La ZI de Vieux-Thann

- Poursuite de l'étude relative à la réactualisation de la signalétique.
- Construction d'un contrôle technique poids lourds.

La ZAIC les Pins - Cernay

Le projet Surgand a vu le jour. L'entreprise est spécialisée dans la fabrication de produits pour le traitement du bois. Tous les terrains de la zone sont vendus ou réservés.

La pépinière d'entreprises l'Embarcadère

Le taux de remplissage sur cette année 2017 est supérieur à 90 %. 3 entreprises ont intégré l'Embarcadère et 2 l'ont quitté.

Le Pôle ENR

Bâtiment très apprécié, le Pôle ENR est quasiment toujours complet.

En 2017, en moyenne 16 entreprises y étaient implantées, générant plus de 50 emplois.

La plateforme de formation

La plateforme de formation remplit son rôle d'outil de formation professionnelle de proximité. Les formations s'y succèdent : assistance de vie aux familles, bureautique et usage des TIC, seniors, allemand.

Par ailleurs, la Maison de l'Emploi y gère une cyberbase qui a accueilli plus de 400 personnes, en libre accès ou en groupes.



Inauguration de l'entreprise Crown Ceram, implantée au Parc d'Activités de Thann-Cernay, le 28 septembre 2017



• Développement touristique

L'Office de Tourisme de Thann-Cernay

En 2017, la subvention de fonctionnement versée à l'Office de Tourisme a été de 366 975€ (+ 15 000€ du fait du retour de deux personnes à temps plein). Une subvention complémentaire de 3 000€ a été versée pour l'action « Réalisation d'un ouvrage : 60 balades et randonnées à Thann-Cernay et environs ».

Le nombre de visiteurs renseignés s'élève à 19 663 (+ 1143 par rapport à 2016 - aux bureaux, par courrier électronique ou par téléphone). Le nombre de visiteurs du site internet www.hautes-vosges-alsace.fr s'élève à 184 445.

Les actions touristiques menées par la CCTC

• **Un logiciel d'optimisation de la collecte de la taxe de séjour** a été acheté par la Communauté de Communes en 2017, permettant à la fois de faciliter la transmission des informations par les hébergeurs du territoire à la CCTC mais aussi le reversement de la taxe de séjour. La CCTC a pu constater une progression du produit de la taxe de séjour d'environ 20 % entre 2016 et 2017.



Site internet de la Taxe de Séjour

• **Un programme d'accompagnement des prestataires touristiques** du Pays Thur-Doller a été mis en place afin d'améliorer leur pratique professionnelle par l'acquisition de

connaissances et le développement des compétences nécessaires à la bonne gestion et au développement de leur activité. Organisé conjointement par les trois Communautés de Communes du Pays Thur-Doller, ce programme est composé de formations dispensés par des organismes extérieurs, et d'ateliers numériques du territoire menés par les offices de tourisme. En 2017, 7 formations ont accueilli 80 personnes.

• **Noël au Pays de Thann-Cernay** s'est tenu en 2017 sur le thème des « Trésors de Noël ». 114 manifestations ont eu lieu sur



Marché de Noël 2017

notre territoire et la Communauté de Communes en a assuré la communication par l'édition d'un programme complet, la promotion via des médias régionaux et nationaux et de nouveaux partenariats (Leclerc, Solea...). En partenariat étroit avec la Ville de Thann, elle a coorganisé

aux visiteurs un moyen convivial et respectueux de découvrir les hautes chaumes et les ballons. En 2017, 216 personnes ont emprunté la ligne Cernay-Grand Ballon et 176 personnes la ligne Thann-Markstein.

• En partenariat avec la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin, la Communauté de Communes a également participé au fonctionnement de la **navette des neiges**, permettant aux touristes et aux habitants de profiter des pistes de sports d'hiver du Markstein sans prendre leur voiture. 1 017 personnes ont utilisé ce service pour 27 jours de fonctionnement.

• La Communauté de Communes a coordonné le programme des **Journées musicales 2017** et financé une communication unique pour les 6 communes organisatrices (12 groupes, 7 soirées, 1 apéro-concert).

le marché de Noël au centre-ville de Thann du 24 novembre au 24 décembre, accueillant 32 chalets et 44 commerçants et recueillant la satisfaction des visiteurs malgré une météo capricieuse.

En 2017, le budget du développement touristique s'est élevé à 622 000 € environ, intégrant la subvention à l'office de tourisme et la taxe de séjour. Hormis ces deux postes, le budget est d'environ 196 000 €



• Soutien aux associations

Neuf chapiteaux, gérés par le Basket-Club de Thann (réservation, transport, montage, démontage) sont mis à la disposition des associations tout au long de l'année.

En 2017, 69 chapiteaux ont été loués à des associations du territoire, pour un coût total de 9 660 € (4 830 € pris en charge par la Communauté de Communes dans le cadre de son soutien aux associations du territoire, 4 830 € payés par les associations elles-mêmes).

En 2016, 62 chapiteaux avaient été loués pour un coût total de 7 440 € (3 720 € à charge de la CCTC).

• Environnement

Les déchets

La Communauté de Communes a délégué la compétence collecte et traitement des ordures ménagères au SMTC (Syndicat Mixte de Thann-Cernay) mais a conservé la facturation du service.

Données quantitatives 2017 du Syndicat Mixte Thann-Cernay

23 129,3 tonnes de déchets ont été collectées en 2017, soit 544,3 kg par habitant (Haut-Rhin : 575 kg, France : 573 kg).

> Les ordures ménagères et les biodéchets

En 2017, les habitants du territoire du SMTC ont produit 92,1 kg d'ordures ménagères résiduelles contre 93,6 kg en 2016 (Haut-Rhinois : 213 kg/an/hab ; France : 268 kg/an/hab. Une baisse continue depuis 2010 (-32 %/hab en 7 ans), malgré l'augmentation de la population (+1 810 hab).

La collecte des biodéchets reste stable, autour de 61 kg/an/hab.

> la collecte sélective

Les tonnages collectés continuent à augmenter : +1,5 %, soit plus de 3 400 t (3 354 t en 2016).

Le taux de refus de tri a poursuivi sa baisse, pour descendre à 10,16 % (11,5 % en 2016), soit 8,1 kg/an/hab (9,77 kg/an/hab en 2016).

> les déchèteries

Les apports en déchèterie ont aussi augmenté et atteignent 257,4 kg/an/hab en 2017 (247,9 en 2016).



Un chiffre supérieur à la moyenne départementale (249 kg/an/hab) et française (196 kg/an/hab).

Le taux de fréquentation est relativement stable avec 88 972 entrées en 2017 (90 879 en 2016).

Les autres faits marquants de 2017

- Le SMTC a poursuivi le déploiement de ses actions de sensibilisation menées par ses ambassadeurs du tri et chargés de mission : accompagnement du lycée Scheurer-Kestner (mise en place du tri, lutte contre le gaspillage alimentaire), animations dans les écoles et accueils périscolaires (compostage, fabrication de produits au naturel...), accompagnement de salariés (Epicéa, Agir...), d'organismes de formation (AFPA), de clubs sportifs (Alsacienne cyclo sportive), sensibilisation spécifique pour les habitants des quartiers équipés de conteneurs enterrés, développement d'un réseau d'éco-jardiniers...
- Il a mis en place une démarche d'éco-exemplarité avec la CCTC : enquête sur les pratiques de développement durable, distribution de kits éco-exemplaires aux agents (gobelets, mémo du tri, stop pub, guide AFPA), lancement de diagnostics déchets sur les sites de la CCTC.
- Le travail de terrain et d'enquête par les ambassadeurs a concerné 1 367 foyers. Il a permis d'inscrire 55 usagers non répertoriés sur le logiciel de facturation.
- La mise à jour du règlement de collecte a été l'occasion de sensibiliser les élus et les communes sur l'organisation du service. Le document a été transmis à l'ensemble des collectivités membres.

La facturation

Le service est financé au moyen de la redevance incitative, dont le montant est fonction du volume de conteneur mis à disposition pour les ordures ménagères résiduelles et du rythme des collectes.

La facturation est effectuée à l'aide d'un logiciel acquis par le SMTC permettant à la fois de gérer les bacs (ordures ménagères et biodéchets) et l'accès en déchèterie.

La gestion du fichier, en constante évolution, a nécessité une grande rigueur, afin de limiter son érosion et de garantir une équité de traitement entre redevables. On constate également une évolution du nombre d'usagers ayant opté pour le prélèvement automatique bimestriel, grâce à la sensibilisation des services de facturation et de la Trésorerie.

La redevance a été facturée semestriellement par la Communauté de Communes. Le nombre de redevables se chiffrait à 16 895 fin 2017. Ce chiffre est en constante évolution à la suite des départs ou arrivées de foyers.

Le montant total facturé a été de 4 247 307 € en 2017 (4 281 565 € en 2016).



GERPLAN

De nombreux projets ont été menés et concrétisés avec le soutien financier du Département du Haut-Rhin :

- 2^e édition de l'opération « Cultivons la nature au jardin » avec 4 animations le 10 juin, réparties sur les territoires des trois Communautés de Communes partenaires du projet (CCTC, CCVSA et CCVDS) ;
- nouvelle édition de la commande groupée « Plantez le décor ! » avec 1 377 arbustes commandés. Ce projet est également mené en partenariat avec la CCVSA et la CCVDS ;
- plantations d'arbres, d'arbustes, de fruitiers et de petits fruits réalisés au siège de la CCTC ;
- création et installation d'un panneau d'accueil pédagogique au verger communal de Thann (par l'association des Croqueurs de Pommes de Thann) ;
- création d'un potager pédagogique et solidaire à Vieux-Thann (par Epicea) ;
- poursuite du programme de sensibilisation à l'environnement dans toutes les écoles de la CCTC sur les thématiques déchets et écoconsommation, biodiversité et paysage, eau et rivière, économies d'énergies et énergies renouvelables (CPIE des Hautes-Vosges de Wildenstein) ;
- communication autour de trois marchés paysans du territoire (marché paysan d'Aspach-le-Haut, marché des producteurs de Thann et Grand marché du Pays Thur-Doller) ;
- accompagnement des entreprises volontaires dans une revalorisation écologique et paysagère de leurs sites d'entreprises (Eaux de Wattwiller et ESAT Saint-André en cours) : « Zone NaThur » ;
- réalisation d'une étude batraciens BUFO sur la zone humide du Mamberg à Uffholtz (MO communale) ;
- poursuite de la restauration d'un muret de pierres sèches à Vieux-Thann (MO communale) ;
- restauration d'un dernier muret privé dans le vignoble du Rangen à Thann (MO viticulteur). L'aide Gerplan muret privé s'est arrêtée fin 2017 ;
- réouverture de deux chemins à Leimbach (MO communale) ;
- organisation d'un « Labo'Vert » en septembre pour les élus et les agents des communes. Cette rencontre portait sur la connaissance et la reconnaissance



Opération Cultivons la Nature au Jardin

des maladies, des ravageurs et des adventices dans les espaces urbains afin de mettre en œuvre des techniques alternatives adaptées.



Accompagnement revalorisation écologique et paysagère de sites d'entreprises

Le bilan chiffré des actions communautaires en 2017 :

- dépenses : 48 915 € ;
- reste à charge CCTC : 35 420 €.

Le service suit également la réalisation des documents d'urbanisme des communes en donnant un avis consultatif pour le domaine environnemental. Il exerce aussi une veille foncière sur les ventes réalisées en milieux naturels et agricoles pour en informer les communes concernées (convention SAFER). 151 notifications de projets de vente ont été traitées et transmises aux communes pour information.

Développement durable

Vers une collectivité éco-exemplaire

Pour améliorer le tri à la CCTC, les services ont été questionnés sur leurs habitudes. De grandes lignes d'action ont été définies : sensibilisation, solution personnalisée, formation, besoin en matériel.

Un diagnostic précis des besoins et pistes d'amélioration est en cours.

Chaque agent s'est vu offrir deux gobelets réutilisables ainsi qu'un guide des écogestes. Toutes les salles de réunion et les lieux d'accueil du public ont également été dotés de ces gobelets. L'objectif étant de diminuer l'usage des gobelets jetables qui, eux, ne se recyclent pas.

Pour cette mission, la CCTC est accompagnée par le SMTC dans le cadre de « Territoire zéro déchets zéro gaspillage ».

Défi « Au boulot, j'y vais à vélo ! »

La CCTC a participé pour la 3^e fois au défi alsacien « Au boulot, j'y vais à vélo ! » (6-18 juin 2017).

Le défi consiste à comptabiliser les kilomètres parcourus à vélo par les salariés volontaires de leur domicile à leur lieu de travail. Le total des kilomètres parcourus à vélo est converti en euros et la somme reversée à une association du territoire.

Les 11 agents inscrits ont parcouru 496,5 km, évitant le rejet de 99,3 kg équivalents de CO₂. La CCTC s'est classée 23^e sur 44 dans la catégorie 101 à 400 salariés.



Transports

1^{ère} année du fonctionnement de la Nav'Aide

Le service s'adresse aux personnes rencontrant des difficultés de déplacement :

- personnes âgées de 70 ans et plus ;
- personnes invalides ou handicapées ;
- personnes à mobilité réduite, de façon permanente ou temporaire.

Il assure, sur réservation, une desserte adresse à adresse, du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h ainsi que le samedi matin de 8 h à 12 h (sauf jours fériés), avec un véhicule de 4 places assises comportant 1 emplacement pour un fauteuil roulant.

Prix : ticket unitaire, 4 € le trajet ; carnet de 10 tickets, 35 €.

Le service en chiffres

- Nombre de personnes inscrites au service : 233
- Nombre de personnes prises en charge : 4 199
- Nombre de missions : 3 824
- Taux de groupage : 18 %
- Moyenne taux de refus : 5 %
- Destinations principales demandées : Cernay et Thann
- Principales origines des voyages : Cernay et Thann

Données financières

Coût transporteur (TTC) TRANSDEV	100 342,65 €
Recettes (tickets achetés par les utilisateurs à la CCTC ou à bord du véhicule)	15 493,00 €
Restant à charge de la CCTC	84 849,65 €



Le véhicule Nav'Aide

• Habitat et accessibilité

L'habitat

Le Programme Local de l'Habitat (PLH).

Soucieuse de satisfaire les besoins en logements de ses habitants actuels et futurs, la Communauté de Communes s'est dotée d'un PLH, arrêté lors du Conseil de Communauté du 10 décembre 2016. Après consultation des communes et du PETR Thur-Doller (SCOT), il a été arrêté une deuxième fois lors du Conseil de Communauté du 24 juin 2017.

Conférence intercommunale du logement (CIL)

Pour être en conformité avec la loi ALUR et la loi Égalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017, la CCTC a installé sa CIL, dont le rôle est de mobiliser les acteurs du logement afin de définir des orientations pour l'attribution et la gestion de la demande de logements sociaux. Coprésidée par la Communauté de Communes et le représentant

de l'État sur le territoire, la réunion d'installation s'est tenue le 29 novembre 2017 au Pôle ENR de Cernay. La Convention intercommunale d'attribution (CIA) est en cours d'élaboration. Elle est le fruit d'un travail de concertation entre la CCTC, les bailleurs sociaux, les associations dans le domaine du logement et d'aide aux personnes défavorisées et les services de l'État (DDT, DDCSPP). Elle traduit, en termes d'attribution des logements sociaux, les orientations définies par la CIL.

Mission de coloriste-conseil

La mission de la coloriste-conseil, Claudine Seyfried, a été reconduite (marché d'un an renouvelable deux fois). Dans le cadre de sa politique de l'habitat, la CCTC veille à harmoniser le cadre de vie en mettant gratuitement à la disposition des habitants les services d'un professionnel pouvant les conseiller dans le choix des teintes, lors d'un projet de ravalement de façade ou de construction nouvelle. Ce service est aussi un outil d'aide à la décision pour les élus, concernant les façades commerciales, les terrasses et l'aménagement des centres urbains de Cernay et Thann.

L'aire d'accueil des gens du voyage

L'aire intercommunale d'accueil des gens du voyage de Cernay comprend 28 places. Elle était gérée en 2017 par la société SG2A-L'HACIENDA. L'aire est ouverte toute l'année pour répondre à la demande des usagers et optimiser le taux d'occupation. En 2017, le taux d'occupation moyen s'élève à 97,25 % sur l'année (+ 25,25 % par rapport à 2015). 222 personnes ont été accueillies, représentant 72 familles. La collaboration entre les différents partenaires a été fructueuse et bien menée, permettant un fonctionnement bien organisé. Une consultation pour la gestion de l'aire d'accueil a eu lieu sous la forme d'un groupement de commandes entre la CCTC, la CC du Centre Haut-Rhin et Saint-Louis Agglomération afin de choisir un prestataire unique. Le marché a été confié à la société VAGO, le 1^{er} janvier 2018.



L'aire d'accueil des gens du voyage

L'accessibilité des bâtiments communautaires

L'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 a renforcé la fonction d'observatoire local de l'accessibilité de la Commission intercommunale pour l'accessibilité (CIPA). Celle-ci doit aussi tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public (ERP) situés sur son territoire, qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) et la liste des établissements accessibles aux personnes en situation de handicap. Les communes et la Communauté de Communes ont déposé dans les délais impartis leurs dossiers d'engagement dans une procédure d'Ad'AP auprès des services compétents de la préfecture du Haut-Rhin. La Commission Intercommunale pour l'Accessibilité n'a pu se réunir durant l'année 2017.



Les services à la population



• Petite enfance et jeunesse

En matière de petite enfance, la CCTC agit sur trois axes :

- l'accueil individuel à travers un Relais Assistants Maternels composé de deux antennes à Thann et Cernay ;
- l'accueil collectif, avec quatre structures ;
- le soutien aux Lieux d'Accueil Enfants Parents.

• Le Relais Assistants Maternels (RAM)

Le RAM est :

- un lieu de gestion de l'offre et de la demande de garde individuelle,
- un lieu d'information et de conseil,
- un lieu de formation et de documentation,
- un lieu de rencontres, d'échanges et d'écoute,
- un service gratuit.

Le nombre d'assistants maternels a baissé (273 professionnels agréés). Le nombre de petits contrats (moins de 10 heures) a augmenté, notamment pour les

horaires atypiques (tôt le matin, tard le soir). Le RAM a enregistré 7 362 contacts : parents, futurs parents, assistants maternels, gardes à domicile, partenaires, réseau RAM 68.

Le RAM est un soutien essentiel aux parents et aux professionnels dans la gestion de leurs contrats (salaire, solde de tout compte, documentation...) : 3 179 contacts sont liés à cette problématique.

1 088 contacts concernent l'offre et la demande d'un mode de garde.

Le RAM propose aux professionnels 4 animations hebdomadaires, 2 à Cernay, 2 à Thann. Peinture, bricolage, éveil musical, cuisine, psychomotricité, sorties éducatives... ont ainsi été proposés.

Partenaire du Réseau local Parents 68, le RAM participe à l'organisation des différentes actions gratuites et ouvertes à tout public (café des parents, après-midi jeux, « cont'moi une histoire », conférences).

Pilier essentiel dans l'organisation des formations professionnelles (CPF) destinées aux assistants maternels, le RAM a permis à 55 d'entre eux d'en bénéficier.

Budget

Dépenses réalisées : 144 870 € après déduction des subventions (CAF, Conseil département, MSA), il reste à la charge de la Communauté de Communes : 61 600 €.



Animation Racont'Nounou

Perspective 2018

L'antenne de Cernay proposera à partir de janvier des animations gratuites ouvertes aux parents employeurs. L'antenne de Thann déménagera au 1er mars 2018 : il sera plus facile d'accès et pourra mieux répondre aux demandes du public.



• Les structures d'accueil collectif

Les structures d'accueil collectif sont gérées soit directement par la CCTC (multi-accueil « La Farandole » de Cernay), soit par convention entre la collectivité et une association : c'est le cas des 3 structures administrées par le Centre socioculturel de Thann.

Le multi-accueil la « Farandole » de Cernay, géré en régie

Disposant d'un agrément pour 33 enfants, « La Farandole » a accueilli en 2017 : 126 enfants (+ 16 familles par rapport à 2016). Fréquentation : 58 437 heures facturées, soit un taux d'occupation de 74%. Il y a eu une nette augmentation de la fréquentation (+15 %) qui s'explique par le retour à Cernay dans de nouveaux locaux et par l'augmentation de la capacité d'accueil.

Données financières

Familles : 107 380,43 € pour les frais de garde et 3 450 € en frais de dossier (pour un tarif horaire moyen de 1,65 €/h).

(Pour une famille avec 1 enfant, tarif horaire minimum : 0,41 € ; tarif maximum : 2,92 €)

Subventions

MSA : 1 948,21 €

CAF : 215 273,14 €

Budget total

505 900,59 € de dépenses directes pour 2017 soit un coût horaire de 8,65 €.

Reste à charge de la Communauté de Communes de Thann-Cernay : 177 848,81 €.

Les activités

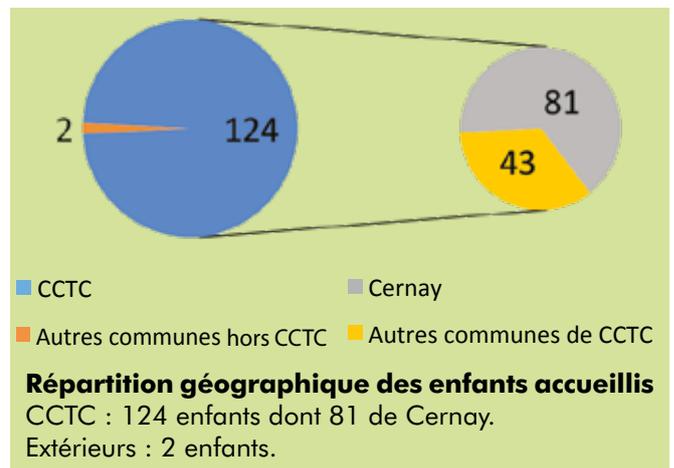
Au quotidien, des activités de découverte, d'éveil, de psychomotricité sont organisées. S'y ajoutent des temps d'histoires, de chansons et comptines, de jeux libres, de jeux en groupe (type loto, memory, imagiers...) et de jeux d'extérieurs.

Depuis septembre 2017, « La Farandole » pratique la « communication gestuelle en accompagnement de la parole », un outil de communication centré sur la qualité relationnelle et le bien-être des enfants. Elle utilise le geste pour renforcer la parole et permet de mieux comprendre les enfants dont le langage se construit peu à peu.

Le multi-accueil s'est également engagé dans la démarche « Mon resto responsable » lancée par la Fondation pour la Nature et l'Homme créée par Nicolas Hulot. Elle a pour objectif d'engager des changements de comportements individuels et collectifs dans le domaine du développement durable.



Exposition à la Farandole pour la présentation des engagements - Mon resto responsable



Perspectives

A la demande des parents, le multi-accueil proposera en 2018 différentes animations :

- atelier de « communication gestuelle associée à la parole » pour permettre aux parents de comprendre les gestes de leur enfant et de les reproduire à la maison ;
- avec le soutien financier du réseau local parents 68, des « After-crèche », temps convivial d'échanges et de discussions sur une thématique choisie et animée par un intervenant extérieur. En 2018, le multi-accueil « La Farandole » fêtera ses 25 ans, ce qui donnera lieu à une grande après-midi récréative début juillet. Tous les parents et enfants de la structure seront invités à partager des jeux, animations, tours en poney, pâtisseries...



After-crèche à la Farandole

Les structures gérées par le Centre socioculturel de Thann

Le Centre socioculturel de Thann gère le multi-accueil de Thann (33 places), les micro-crèches de Bitschwiller-lès-Thann (9 places) et d'Aspach-Michelbach (10 places). L'année 2017 a été marquée par un projet visant à développer la pédagogie Montessori en passant par un accompagnement orienté vers l'autonomie et l'expérimentation du jeune enfant. Les trois structures fonctionnent avec des groupes transversaux (âges mélangés). En 2017, les trois établissements ont orienté leurs activités sur les thèmes des couleurs, des saisons puis du voyage autour du livre.

Quelques chiffres pour les 3 structures

- Agrément pour 52 enfants
- 179 enfants accueillis
- 104 477 heures d'accueil réalisées
- 220 jours d'ouverture
- Taux d'occupation moyen : 83 %
- La CCTC a versé une subvention de 473 136 €. Après déduction des aides de la CAF, il reste à la charge de la collectivité 294 835 €.



Les Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

Les LAEP proposent aux parents accompagnés de leur(s) enfant(s) des moments de rencontre, de jeux, de partage, de socialisation à travers des animations. Des professionnels sont à l'écoute des parents pour les accompagner et répondre à leurs questionnements.

Le LAEP itinérant, la « Trott'linette », géré par le Centre socioculturel de Thann, a mis en place des accueils dans différentes communes de la CCTC. Durant les 360 heures d'ouverture au public, 56 familles ont été accueillies avec 86 enfants. Quatre professionnelles formées à l'écoute assurent ces accueils.

La collectivité verse une subvention de fonctionnement. Après déduction des aides CAF, il reste à la charge de la CCTC, 6 541€.

Le LAEP « Les Coquelicots », géré par le Centre socioculturel de Cernay, propose des animations sur cette ville. 45 enfants différents ont été accueillis, soit 27 familles, durant les 305 heures d'ouverture au public. 142 heures ont été dévolues à l'organisation des activités. La collectivité verse une subvention de fonctionnement. Après déduction des aides CAF, il reste à la charge de la CCTC, 4 085 €.



LAEP Les Coquelicots à Cernay

• Sports et loisirs

La CCTC encourage la pratique du sport à travers la mise à disposition de 4 équipements sportifs.

Ces équipements permettent une pratique sportive variée à destination des établissements scolaires, des associations et du grand public.

La politique sportive de la CCTC s'exprime également au travers de subventions pour soutenir les initiatives du monde sportif.

Enfin, par la prise en charge du coût des transports des élèves des écoles primaires vers les équipements sportifs et la mise à disposition de maîtres-nageurs pour l'enseignement de la natation, la CCTC participe à la pratique sportive dès le plus jeune âge.

Les piscines

Dans les piscines de Thann et Cernay, le grand public

trouve toutes les activités nautiques. Les animations connaissent un franc succès : aquagym, aquafusion, aquabike, gymnastique prénatale, créneaux seniors, école de natation enfants, bébés nageurs, jardin aquatique, natation synchronisée, cours de natation adultes. 8 maîtres-nageurs assurent l'enseignement de la natation et la surveillance des élèves des 16 communes de la CCTC.

Chaque piscine accueille 1 club de natation sportive ainsi qu'un club de plongée sous-marine à Cernay.

Fréquentation : 158 000 passages.

La nouvelle piscine de Cernay

En 2017, la future piscine de Cernay a pris une forme concrète.

Le concours d'architectes s'est déroulé au 1er semestre et a permis de retenir le projet présenté par l'équipe A26 Architectes de Paris, associée au cabinet AEA de Mulhouse.

L'avant projet sommaire (APS) a été validé en fin d'année. Les travaux débuteront en fin d'année 2018.

Pour offrir de belles prestations aux scolaires, aux sportifs et au grand public, le nouvel équipement comprendra : un bassin de 25 mètres avec 5 couloirs, un bassin apprentissage – détente – loisirs de 125 m² avec banquettes à bulles, buses massantes, cascades, une pataugeoire de 30 m² avec des jeux pour les plus jeunes enfants, un espace bien être avec saunas, hammam, douches ludiques, une aire de jeux d'eau extérieurs, une terrasse et des pelouses.

Le coût prévisionnel d'opération s'établit à 8.5 M € HT.



Projet d'entrée de la nouvelle piscine

Les gymnases

La CCTC gère deux gymnases :

- le gymnase Charles-Walch à Thann : une salle omnisports de 1100 m² équipée d'une tribune de 154 places, une salle de gymnastique et de danse de 400 m², 4 vestiaires ;
- le gymnase René-Cassin à Cernay : une salle omnisports de 800 m², un mur d'escalade, 6 vestiaires, une piste d'athlétisme et 3 terrains de basket à l'extérieur.

Fréquentation : 120 000 passages.

Les installations sportives de la CCTC bénéficient à :

- 24 écoles primaires,
- 4 collèges,
- 2 lycées,
- 18 associations.



• Développement culturel

La Communauté de Communes Thann-Cernay a élargi sa compétence culturelle au 1er janvier 2017 et assure :

- l'organisation et le soutien de l'enseignement artistique spécialisé (école de musique) ;
- l'aménagement et la gestion des lieux de diffusion culturelle.

Structurer la politique culturelle

Cet élargissement de compétence a conduit au pilotage de projets de structuration.

Regroupement des écoles de musique

L'école de musique et de danse Thann-Cernay est née de la fusion des 7 écoles de musique associatives du territoire : Bitschwiller-lès-Thann, Cernay, Steinbach, Thann, Vieux-Thann, Wattwiller et Willer-sur-Thur. A la rentrée de septembre pour l'année 2017-2018, elle a comptabilisé 452 élèves inscrits sur les antennes de Thann et Cernay (343 élèves musiciens et 109 élèves danseurs).

Elle permet de proposer aux habitants une offre d'enseignement artistique musical et de danse de qualité, dispensé par des professionnels, une politique tarifaire harmonisée et unique à l'échelle du territoire ainsi qu'un éventail large des instruments de musique à pratiquer.

Cette école associative à rayonnement intercommunal compte parmi ses effectifs 4 agents fonctionnaires mis à disposition par la Communauté de Communes.

Regroupement des lieux de diffusion culturelle

La Communauté de Communes a confié à un cabinet spécialisé dans le développement culturel, Premier Acte Conseil de Poitiers, une étude sur les lieux de diffusion culturelle que sont l'Espace Grün à Cernay et le Relais Culturel Régional Pierre Schielé à Thann, afin de proposer des pistes de structuration en vue du regroupement de ces derniers au sein d'une structure juridique unique. Cette démarche a été jalonnée de réunions du comité de pilotage regroupant associations de gestions, élus et techniciens communautaires. Le cabinet, suite à un état des lieux, a exposé deux modes de structuration,



Ecole de Musique et de Danse Thann-Cernay - Gala 2017

présentés aux responsables des associations de gestion et aux élus.

Lors des Commissions réunies du 26 octobre 2017, puis au Conseil de Communauté du 9 décembre 2017, il a été décidé de créer un EPIC (Etablissement public à caractère industriel et commercial) nommé Espaces Culturels Thann-Cernay.

4 piliers pour l'action de la CCTC

La politique culturelle de la Communauté de Communes Thann-Cernay s'articulera autour de quatre piliers :

- l'éducation artistique spécialisée (école de musique et de danse) ;
- la diffusion culturelle (notamment à travers les lieux de diffusion culturelle mais aussi le soutien financier aux deux festivals majeurs du territoire : la Fête de l'Eau à Wattwiller et le Festival des Fenêtres de l'avent à Uffholtz) ;
- la lecture publique ;
- le patrimoine.

A travers ces quatre piliers, la Communauté de Communes vise également à développer des interactions et échanges entre les acteurs culturels professionnels de son territoire afin d'impulser une véritable dynamique culturelle. Dans ce cadre, une rencontre des acteurs culturels professionnels a eu lieu le 13 juin 2017 qui a rassemblé 23 personnes.

Les objectifs de cette rencontre étaient de :



Rencontre des acteurs culturels en juin 2017 au Relais Culturel de Thann

- favoriser la communication ainsi qu'une meilleure connaissance des acteurs culturels de la CCTC afin de privilégier la construction de projets de collaboration ;
- fisser les premiers liens avec le secteur économique pour être davantage présent et visible sur le territoire.

Cette rencontre s'est déroulée en deux temps :

- un temps de présentation de chaque acteur. Le Conseil départemental et l'Agence Culturelle d'Alsace étaient représentés ;
- des ateliers animés par Sophie Frantz, Alain Dereux et Alain Piccinini autour du lien entre culture, économie et tourisme.

Plusieurs propositions sont nées de ces ateliers et feront l'objet de réflexions et d'approfondissements dans le cadre de la politique culturelle de la CCTC dans les années à venir.



• Culture et patrimoine

Le réseau des médiathèques

Les médiathèques ont pour mission de favoriser et accompagner l'accès de tous à la culture, à l'information et à la connaissance, à travers des collections mises à jour régulièrement.

L'objectif est de proposer une offre documentaire et culturelle ouverte sur la société, actualisée et permettant à tous d'intégrer les nouveaux usages technologiques.

Ouvertes du lundi au samedi, soit une amplitude horaire de 35 heures par semaine, les médiathèques sont, au sein de la collectivité, des lieux de vie et de découverte culturelle. Des accueils scolaires ou de groupes ont également lieu en dehors des heures d'ouverture au public.

Un programme commun d'animations (expositions, concerts, conférences, ateliers, etc.) à l'attention de tous les publics est proposé sur les deux sites.

Chiffres-clés

5 307 abonnés inscrits

125 416 documents disponibles au catalogue

311 451 documents prêtés

9 584 nouveaux documents achetés

Budget d'animation réalisé : **14 210 €**

Budget d'acquisitions réalisé : **107 583 €**



Conférence David Le Breton à Thann

Les temps forts de l'année

- **15 expositions** sur des thématiques très diverses : l'art contemporain, les insectes, la Mongolie, la calligraphie, les animaux du Grand Nord, l'ethnologie, l'édition et l'illustration jeunesse.
- **20 conférences ou rencontres** sur : le couple, la famille, la communication, la calligraphie, l'histoire de l'art, la sociologie, etc. **614 personnes.**
- **20 ateliers** dont 8 tout public (adultes et enfants) autour de la création d'un hôtel à insectes, une démonstration culinaire avec les plantes sauvages, la couture, le bricolage pour enfants. **12 personnes.**



Atelier informatique pour enfants à Cernay

- **ateliers spécial numérique** : initiation à l'informatique, recherche d'emploi, création de CV, recherche, messagerie électronique, création de menus et cartes de vœux, etc. **379 personnes.**
- **12 concerts** : musique mongole, yiddish, Mozart, la poésie en chansons et 6 auditions-concerts en partenariat avec l'école de musique et de danse de Thann-Cernay. **515 personnes.**
- **13 projections jeunesse** « Ciné des Loupiots » et **4 projections adultes.** **403 personnes.**
- **4 apéritifs-lectures sur** : les femmes Nobel de littérature, spécial anniversaire 10 ans, le jardin dans la littérature, la rentrée littéraire. **140 personnes.**
- **8 ateliers d'écriture** organisés conjointement dans les deux médiathèques. **88 personnes.**
- **9 spectacles et contes** : par le Théâtre du Peuple de Bussang, la compagnie Prune, la compagnie du Colibri, la compagnie du Même Nom (en partenariat avec le Relais culturel) ou encore autour du Noël des écrivains. **190 personnes.**
- **6 soirées-tarot** ainsi que **1 soirée jeux pour les adultes** et **5 journées jeux pour les enfants** organisées en partenariat avec la ludothèque de Thann. **364 personnes.**
- **9 séances d'histoires et comptines** pour les tout-petits. 68 séances de contes par les animatrices petite enfance à la médiathèque, dans les crèches, micro-crèches, multi-accueils, halte-garderie et PMI. **841 personnes.**
- **Accueils scolaires** : 56 accueils de classes maternelles et élémentaires soit 1 273 élèves au total.
- **23 classes de collèges et lycées**, soit **376 élèves.**
- **1 marché aux livres.**

L'action culturelle des médiathèques

• Les médiathèques contre la fracture numérique

- Mise à disposition d'un accès wifi gratuit.
- Mise en place du prêt de liseuses : 8 liseuses circulent dans les deux médiathèques, avec plus d'une centaine de titres sur chacune. Dès le premier jour, toutes les liseuses ont été empruntées.



- Découverte des tablettes : 8 tablettes sont consultables dans les médiathèques et proposent des contenus en lien avec les animations. Des initiations à leur utilisation sont régulièrement organisées.
- Médiation vers les ressources numériques : chaque abonné peut accéder gratuitement aux services de la Médiathèque départementale du Haut-Rhin, permettant de profiter des offres numériques suivantes : cinéma avec la Médiathèque numérique ; autoformation avec Tout apprendre ; musique avec 1D Touch ; livres numériques avec Publie Net ; Munki : la nouvelle ressource numérique pour les enfants.

• Des expositions partagées pour valoriser le travail artistique

Les médiathèques présentent chaque année des expositions très diverses. 2017 signe la volonté de valoriser la complémentarité des deux sites par des expositions montrant différentes périodes et facettes d'un même artiste. Deux grandes expositions ont ainsi vu le jour : au printemps sur Simone Adou, à l'automne sur la calligraphe Denise Lach.



Rencontre avec l'artiste Denise Lach à Cernay

• Echanges et convivialité

Le partage, l'ouverture sociale et l'échange convivial sont au cœur du projet culturel.

Le jeu est régulièrement mis à l'honneur avec des tables de jeux (échecs, dames) en accès libre. Chaque mois, des soirées tarot sont organisées pour les débutants et les joueurs confirmés. Grâce à un partenariat avec la ludothèque de la Ville de Thann, des journées jeux pour les enfants et des soirées jeux pour les adultes sont régulièrement proposées. Les médiathèques contribuent ainsi à valoriser le plaisir de jouer, tout en facilitant le lien social et intergénérationnel. L'univers du jeu a également été abordé sous l'angle numérique avec des séances de découverte de jeux oniriques sur tablettes.

Des bénévoles de l'association Lire et faire lire ont fait appel aux médiathèques : une formation leur a été dispensée sur la littérature jeunesse et sa médiation.

La véranda de la médiathèque de Cernay a été réaménagée en un chaleureux coin presse et détente.

Le patrimoine

L'Abri-Mémoire d'Uffholtz a accueilli 8 556 visiteurs en 2017 soit + 21 % par rapport à 2016.

4 expositions ont été organisées dont :

- une exposition citoyenne, « Terrains de conflits, visions et actes de paix », en partenariat avec l'école de la Paix de Grenoble ;
- une exposition historique, « Nourrir au front » ;
- deux expositions artistiques avec les œuvres de l'artiste alsacien André Vedel, « Une vie tranchée », et « Pour vivre ici », de la photographe Sophie Zénon.

Perspectives 2018 :

Un projet de lecture publique intercommunal

Un état des lieux sera réalisé pour recenser les actions menées, les ressources, les partenaires et les pratiques culturelles des médiathèques afin de définir son nouveau projet.

20^e anniversaire des médiathèques

De l'automne 2018 au printemps 2019, les médiathèques fêteront ensemble leurs 20 ans. Au programme : des concerts d'ouverture et de clôture, des lectures, une exposition de gravures « Haïkus » par Daniel Clochey, un cyber-anniversaire, une création participative avec le public à travers des ateliers d'arts plastiques animés par Régine Fimbel.

Plusieurs spectacles et conférences ont animé le lieu et la collection de l'Abri-Mémoire enregistre une vingtaine de dons d'objets et de documents.

Plus de 3 284 enfants (+ 18 %) ont profité des ateliers de découverte de l'histoire de la Première Guerre mondiale.

Un projet pédagogique réalisé en partenariat avec le Comité du Monument national du HWK a été présenté aux deux Etats allemand et français le 10 novembre 2017.



Exposition Pour Vivre Ici de Sophie Zenon



L'action des Services Techniques



• L'eau et l'assainissement

La Communauté de Communes assure la gestion de l'eau et de l'assainissement collectif et non collectif de 13 communes.

Le territoire est divisé en 3 secteurs :

- secteur en régie pour Cernay, Steinbach, Uffholtz et Wattwiller ;
- secteur en gestion déléguée à Suez pour Bitschwiller-lès-Thann, Bourbach-le Bas, Bourbach-le-Haut, Leimbach, Rammersmatt, Roderen, Thann, Vieux-Thann et Willers-sur-Thur ;
- secteur relevant de deux syndicats des eaux pour Aspach-le-Bas, Aspach-Michelbach et Schweighouse-Thann :
 - Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la Doller ;
 - Syndicat mixte d'assainissement de la basse vallée de la Doller.

> Les travaux en 2017

Renouvellement en eau potable et en eaux usées

- Cernay, rue Joseph-Depierre, en eau potable sur 366 ml en Ø150 et sur 96 ml en Ø 100 pour 90 631,20 € ;
- Steinbach, rues Cote 425 et des Oiseaux, en eau potable sur 500 ml pour 107 494;80 € ;
- Uffholtz, rue de Wattwiller, en eau potable sur 200 ml en Ø 100 et eaux usées sur 195 ml en Ø 200 pour 77 310,00 € ;
- Wattwiller, rues du Lavoir et de l'Espérance, en eau potable sur 98 ml en Ø 100 pour 24 946,44 € ;
- Bitschwiller-lès-Thann, rues Joffre et Kehrlenbach, modification du réseau eaux usées pour un montant de 168 691,07 € ;
- Bourbach-le-Bas, cours des Seigneurs, remplacement réseau d'eau, pose réseau d'eaux usées avec station de relevage et réseau d'éclairage public pour 345 159,60 € ;
- Roderen, rue du Kattenbach, remplacement réseau d'eau, pose réseau d'eaux usées avec station de relevage et réseau d'éclairage public pour 255 712,80 €.

Travaux d'extension des réseaux

- Cernay, rue de la Sauge, extension du réseau eau et eaux usées pour le futur SDIS en Ø 150 et Ø 200 longueur 95 ml pour 47 005,86 €.

> La station d'épuration de Cernay

Elle est dimensionnée pour traiter une pollution de 52 500 équivalents-habitants (près de 80 000 en temps de pluie). Elle est exploitée par Suez sous forme d'une délégation de service public (DSP).

Le système de traitement est conforme pour l'année 2017 et respecte les normes de l'arrêté et le bon état du milieu naturel.

En 2017, un dégrilleur grossier a été installé pour un montant de 121 851,06 €.

> Facture type pour 120 m³

EAU	Secteur de Cernay	Secteur de Thann
Part variable Suez	-	76,57
Part variable CCTC	171,60	35,50
Redevance de prélèvement	7,08	6,25
Redevance de pollution domestique	42,00	42,00
Part fixe Suez	-	30,12
Part fixe CCTC	15,00	-
TOTAL eau HT	235,68	190,44
TOTAL eau TTC	248,64	200,91
ASSAINISSEMENT	Secteur de Cernay	Secteur de Thann
Part Suez	-	25,06
Part variable CCTC	136,20	241,20
Modernisation des réseaux	27,96	27,96
Redevance d'épuration versée au délégataire Suez	50,52	-
Part fixe Suez	-	10,88
TOTAL assainissement HT	-	305,10
TOTAL assainissement TTC	217,08	335,61
MONTANT TOTAL TTC	465,72	536,52

Perspectives 2018 :

De nombreux travaux seront menés à bien pour un montant estimé à 1 000 000 €.

- Bourbach-le-Bas : rues Oberhof et des Forgerons, renouvellement des réseaux eau.
- Thann : rues du Vignoble, Tanneurs et Marsilly, Kléber et Malraux, renouvellement des réseaux eau

et eaux usées.

- Vieux-Thann : rues André-Berger et de-Gaulle ;
- Cernay : rue Joseph-Depierre, renouvellement des réseaux eau et eaux usées 2^e tranche.
- Wattwiller : rue de Berrwiller, renouvellement des réseaux eau.





Travaux d'assainissement rue de Wattwiller à Uffholtz

• La chaufferie bois

La chaufferie bois de Thann alimente 6 bâtiments, dont la piscine intercommunale.

En 2017, elle a produit 3 536 MWh (3 329 en 2016) représentant une consommation de 1 248 tonnes de plaquettes de bois.

Les chaudières gaz de remplacement ont été sollicitées à hauteur de 235 MWh (contre 298 MWh en 2016).

Les recettes des consommations facturées en 2017 (y compris l'abonnement) se sont établies à 231 607,93 €.

Tableau des tarifs 2017

Tarifs R 1 (sur l'énergie livrée)	
R 1 hiver (le MWh)	56,48 € H.T.
R 1 été (le MWh) juin à septembre	73,65 € H.T.
Tarifs R 2 (sur la puissance souscrite)	
Lycée, salle de sport, piscine, collège (le KW)	73,65 € H.T.
Gendarmerie et club house rugby (le KW)	26,50 € H.T.

• L'éclairage public et les interventions électriques

Les priorités sont déterminées en fonction des demandes des communes et hiérarchisées selon 3 critères majeurs :

- priorité aux communes qui réalisent des travaux de voirie ;
- suppression des luminaires fonctionnant avec des sources vapeur de mercure pour la modernisation du réseau ainsi que la suppression de la pollution lumineuse ;

- des solutions innovantes en matière d'économie d'énergie (luminaires leds, variateurs de tension...).

Les investissements 2017

En 2017, les travaux ont porté sur l'installation de 348 luminaires leds pour un coût total d'investissement de 544 996,44 € TTC.

A ce jour, depuis 2013, les travaux engagés par la CCTC ont permis le remplacement de 1 954 points lumineux dont 1 698 en leds, 74 sodium haute pression bi-puissance avec abaissement de puissance de 50 % entre 23h et 5h, et le reste par des luminaires sodium haute pression raccordés sur variateurs de tension permettant de réduire la puissance de 25 à 30 % sur un créneau horaire 23h-5h. Soit 23 % d'un parc de 8 000 points lumineux.



Eclairage public avec luminaire à LED

Maintenance et sinistres

En 2017, le service éclairage public a assuré 507 interventions de maintenance soit 2 302 heures de travail et 21 sinistres ont fait l'objet d'une déclaration à l'assurance.

Les perspectives 2018

Outre la fin de l'étude diagnostic, de nombreux travaux auront lieu dans l'ensemble des communes de la CCTC pour un montant de 600 000 € TTC.



Les Moyens humains et généraux



• Les moyens humains

Les équipes

Fin 2017, l'effectif de la collectivité s'établit à 134 agents (124,2 agents équivalents temps plein) dont 81 femmes et 53 hommes. 93 agents sont titulaires et 33 agents sont contractuels. 3 apprentis, 4 contrats aidés et un contrat d'avenir complètent les ressources humaines de la collectivité.

Durant cette année 2017, il a été procédé à l'élaboration de 1 768 fiches de paie pour l'ensemble des agents et des élus.

Les faits marquants de 2017

• Renouvellement des générations

Plus de 13 % de nouveaux agents ont intégré la collectivité, compensant des départs (retraites, fins de contrats, fins de contrats aidés...), dans le souci de la continuité de service et de la transmission des savoir-faire. La moyenne d'âge est passée de 47 à 44 ans.

Cette évolution se fait dans le respect des contraintes réglementaires, budgétaires mais surtout dans le souci d'une adéquation de la main d'oeuvre avec les besoins de terrain présents et à venir et d'une anticipation par la gestion prévisionnelle des départs et des compétences.

• Des changements dans la situation des agents

- Suppression du recours aux contrats aidés.
- L'ensemble des agents titulaires a fait l'objet d'un reclassement sur l'année 2017 du fait de la mise en place des nouvelles grilles indiciaires de FPT.
- Le projet phare de 2017 est la refonte complète du régime indemnitaire pour préparer le RIFSEEP, nouveau dispositif indemnitaire remplaçant au 1er janvier 2018 la plupart des primes et indemnités existantes, sans perte de rémunération. Les 110 emplois de la collectivité ont fait l'objet de cotations de postes afin de définir les modalités d'attribution et d'évolution des primes (IFSE-indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise liée au poste et CIA-complément indemnitaire annuel, lié à l'engagement professionnel). Une méthode d'attribution des primes a été mise au point grâce à des groupes de travail par filières. Elle a été présentée au Comité de direction, soumise au Comité technique et adoptée par le Conseil de Communauté, avant l'information du personnel au sein de chaque service (11 réunions de service) et les arrêtés individuels.

• Une culture de la sécurité

Une vaste sensibilisation à la sécurité a été effectuée auprès des chefs de services. Ceux-ci vont piloter, avec

les membres du CHSCT, les assistants de prévention et le service Ressources humaines la construction d'une réelle culture sécurité centrée sur la prévention des situations à risques pour l'ensemble des secteurs d'activité.

• Dématérialisation de la paie avec la Trésorerie

Les modalités de dématérialisation de la paie ont été mises en place, en lien avec l'éditeur de logiciel et dans le respect des prérogatives de la Trésorerie.

• Les moyens généraux

Les activités de service public répondent à des procédures juridiques que la Communauté de Communes de Thann-Cernay est chargée de mettre en oeuvre.

Cela passe par des dossiers aussi divers que le conseil juridique, l'activité contentieuse, les marchés publics.

Les assurances : prévenir les risques et gérer les sinistres

Le service gère 5 contrats d'assurance ainsi que les contrats « dommages-ouvrage » contractés pour certains bâtiments dont la Communauté de Communes est propriétaire. En 2017, le service a instruit 57 dossiers de sinistres dont 26 relevant du contrat dommages aux biens, 1 dans le cadre du contrat véhicules à moteur, 6 dans le cadre du contrat responsabilité civile, 5 relevant du contrat protection juridique et 19 relevant du contrat risques statutaires.

La commande publique : assurer les procédures et construire une stratégie d'achat

Le service des marchés gère l'achat public et veille à la bonne application de la réglementation. En collaboration avec les services, il recense les besoins, élabore les cahiers des charges, lance les consultations, réceptionne les offres et notifie les marchés.

En 2017, on dénombre 26 consultations lancées, dont 22 sur procédure adaptée, 3 sous la forme de l'appel d'offres ouvert et 1 sur concours de maîtrise d'oeuvre (construction du centre aquatique à Cernay).

Parmi ces consultations, 3 ont été lancées sous la forme de groupements de commande :

- marché de travaux rue des Oiseaux et de la Côte 425 à Steinbach (avec la commune) ;
- marché de gestion des aires d'accueil des gens du voyage (avec Saint-Louis Agglomération et la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin) ;
- accord-cadre à bons de commande d'acquisition de plaquettes forestières pour les chaufferies à bois (avec la commune de Bourbach-le-Bas).



En 2017, les marchés de la Communauté de Communes allotis ou non allotis ont été attribués à 30 entreprises différentes. Les avis d'appels publics à la concurrence sont consultables et les dossiers de consultation téléchargeables sur la plate-forme dédiée, via le site internet de l'Association des Maires du Haut-Rhin (www.amhr.fr).

Les affaires juridiques : garantir la légalité des actes, suivre les évolutions réglementaires et gérer les contentieux

Le service juridique assure un rôle de conseil juridique auprès des services communautaires et, exceptionnellement, pour les communes membres, afin de fournir des éclairages juridiques sur certains thèmes. L'assistance juridique porte également sur la rédaction de différents actes, courriers et conventions, en collaboration ou non avec les différents services concernés. Le service gère les cessions et acquisitions immobilières ainsi que les constitutions de servitudes. Il suit aussi les contentieux en interface avec les cabinets d'avocats. 4 contentieux sont en instance.

La documentation et l'archivage

Le nouveau siège communautaire dispose d'un local pour les archives de 63 m² au rez-de-chaussée. Il a été aménagé avec des rayonnages mobiles, permettant une capacité d'accueil d'environ 600 ml de documents.

Une visite de contrôle réglementaire a été effectuée par le service des Archives départementales le 14 février 2017. Ce local comprend un bel espace de travail et regroupe les fonds d'archives définitives provenant des anciens syndicats dissous :

- le Syndicat intercommunal scolaire du secteur de Thann (1968-2001) ;
- le SIVOM de Thann et Environs (1949-1992) ;
- la Communauté de Communes du Pays de Thann (1993-2012) ;
- le Syndicat intercommunal du collège d'enseignement secondaire de Cernay et environs (1964-1969) ;
- le SIVOM de Cernay et environs (1969-1996) ;
- la Communauté de Communes de Cernay et Environs (1997-2012), ainsi que le fonds d'archives de la CCTC (depuis 2013) et les archives à éliminer annuellement pour les deux ex-communautés de communes et la CCTC (depuis 2016).

En 2017, le service a également été amené à mettre à jour les différents registres de délibérations et d'arrêtés de la CCTC aux fins de reliures réglementaires.



Rayonnage au local Archives au siège de la CCTC

Chiffres clés - Le service a enregistré :

- le versement de 20 ml d'archives ;
- la consultation d'archives ; 6 avec emprunt de dossiers ;
- 46 recherches d'archives.

• Les finances

Le budget communautaire et son exécution

Le Conseil de Communauté a adopté le 25 mars 2017 un budget primitif consolidé de l'ordre de **65 millions d'euros** pour le budget principal et ses huit budgets annexes.

La masse budgétaire du budget principal se monte à 48 millions d'euros, y compris la reprise des résultats et les restes à réaliser 2016.

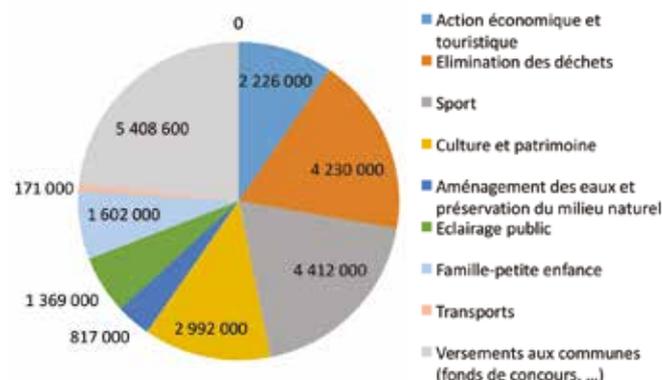
Afin de préserver autant que possible l'épargne brute et la capacité de financement des investissements, **une nouvelle réduction des dépenses de fonctionnement des services d'environ 377 000 €** a pu être opérée grâce à la fin de diverses dépenses non récurrentes (location de structures modulaires pour les multi-accueils, déménagement des services au nouveau siège) et à la réduction des dépenses liées au passage du transport Boug'Enbus à la Nav'Aide.

Les budgets intègrent des actions aussi diverses que les transports, la petite enfance, les zones d'activité et les actions de développement économique, l'Embarcadère et le Pôle ENR (pépinières et hôtels d'entreprises), le tourisme, la culture, l'accueil des gens du voyage, l'eau, l'assainissement, l'élimination des déchets, l'éclairage public, ainsi que des équipements structurants tels que les médiathèques, les piscines, les gymnases, la station d'épuration de Cernay, le site du Silberthal à Steinbach, l'Abri-Mémoire à Uffholtz et la Porte Sud de Thann.

A noter également l'intégration des nouvelles compétences « culture » depuis le 1er janvier 2017 : « lieux de diffusion culturelle », « écoles de musique ».

Le budget communautaire finance ainsi un ensemble considérable d'actions et de services à la population.

Les principaux postes de dépenses du budget primitif principal 2017 (montants en € TTC fonctionnement + investissement) se présentent comme suit. A noter que le reversement aux communes des attributions de compensation de la taxe professionnelle (8 800 000 €) n'est pas compris ce graphique.



L'exécution budgétaire 2017 a conduit à mandater **26 675 000 € en dépenses de fonctionnement et 6 100 000 € en dépenses d'investissement pour ce qui est du budget principal, soit un total de 32,8 M €.**

Pour les budgets annexes, 10,8 M € ont été mandatés.

Les principaux investissements du budget principal concernent la réalisation d'un giratoire de desserte du Parc d'Activités d'Aspach-Michelbach, le programme annuel de travaux d'éclairage public, le programme de travaux du Relais culturel de Thann sur la toiture et les fauteuils. Un crédit est aussi inscrit pour le programme de la nouvelle piscine de Cernay.

• La fiscalité

Depuis la fusion en 2013, la Communauté de Communes fonctionne sous l'égide de la fiscalité professionnelle unique. Elle perçoit à la place des communes membres l'intégralité des impositions acquittées par les entreprises et fixe les taux. Elle est ainsi en cohérence avec le fait que l'une de ses principales missions concerne le développement économique et offre une meilleure lisibilité aux porteurs de projets.

La CCTC perçoit également une fiscalité dite ménages (taxe d'habitation et taxe foncière, cette dernière étant également acquittée par les professionnels), avec des taux qui lui sont propres, appliqués aux bases fiscales.

En 2015, elle a décidé de mettre en œuvre un **pacte fiscal et financier** qui prévoit le versement de fonds de concours aux communes sur la période 2015-2017. En 2017, le Bureau a examiné et validé 120 projets des différentes communes. Environ 3 500 000 € ont été alloués pour ces projets. Ce dispositif est ainsi un levier efficace pour les programmes d'investissement des communes membres.

Les taux votés pour 2017, inchangés par rapport à 2016

- **Taxes ménages**
 - Taxe d'habitation : 12,95 %
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 7,26 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 15,45 %
- **Fiscalité économique** (taux inchangé depuis 2013)
 - Cotisation foncière des entreprises : 20,90 %

Les dotations de l'Etat

La fusion a conduit en 2013 à un surcroît de dotation globale de fonctionnement (DGF) de l'ordre de 443 000 € par rapport à la somme des dotations des deux anciennes communautés.

Néanmoins, entre 2013 et 2017, la CCTC a dû faire face à une baisse significative de ses dotations (- 8 %), accompagnée d'une **hausse continue des prélèvements** : la contribution au redressement des finances publiques (CRFP) est passée de 0 € en 2013 à 1 200 000 € en 2017 et le FPIC (fonds de péréquation intercommunale) de 130 000 € en 2013 à 730 000 € en 2017.

En 2017, la dotation forfaitaire est pour la première fois devenue négative : la CCTC a dû verser 229 434 € au titre de la CRFP.

Au niveau national, 439 communes, 132 EPCI et 3 Régions ont été concernés par ce prélèvement en 2017, avec des montants respectifs de 26,5 M €, 36,4 M € et 4,1 M €.

La baisse du montant annuel de DGF entre 2013 et 2017 se chiffre ainsi à plus de 2M €, ce qui rend de plus en plus difficile le maintien de l'épargne nécessaire pour investir. La réalisation d'économies de fonctionnement n'en est que plus indispensable.

Démarches pluriannuelles en matière de finances et de fiscalité

L'année 2017 a conduit la Communauté de Communes à :

- **entamer le processus de la dématérialisation**, afin de respecter l'obligation de transmettre toutes les pièces justificatives de façon dématérialisée au Trésorier. Ce processus s'est déroulé en trois phases : mise en place d'un parapheur électronique de bons de commande, transmission des pièces justificatives au Trésorier, signature électronique des bordereaux. Il a fallu remettre à plat certaines organisations dans une démarche d'amélioration continue. Tous les services de la collectivité ont collaboré et se sont impliqués dans ce processus ;
- **poursuivre la maîtrise des charges de fonctionnement**, pour préserver l'autofinancement nécessaire à la réalisation des projets d'investissement, en particulier le projet de nouvelle piscine de Cernay ;
- **poursuivre le pacte fiscal**. L'avenant n°2 a été approuvé en 2017 pour la période 2018-2020. Ce pacte comprend le versement aux communes de fonds de concours pour un montant annuel de 3 282 000 €, la prise en charge d'une part de la contribution qu'elles doivent au titre du fonds de péréquation (FPIC) à hauteur de 217 000 € et la prise en charge par la CCTC de l'instruction des autorisations d'urbanisme, à hauteur de 125 000 € par an ;
- **planifier les principaux programmes d'investissement** sur la durée du mandat dans une démarche prospective inscrite dans le projet de territoire.



SOMMAIRE

Développement Territorial	3
Développement économique	3
Développement touristique	4
Soutien aux associations	5
Environnement	5
Habitat et accessibilité	7
Services à la Population	8
Petite enfance et jeunesse	8
Le Relais Assistants Maternels (RAM)	8
Les structures d'accueil collectif	9
Sports et loisirs	10
Développement culturel	11
Culture et patrimoine	12
L'action des Services Techniques	14
L'eau et l'assainissement	14
La chaufferie bois	15
L'éclairage public et les interventions électriques	15
Les Moyens Humains et Généraux	16
Les moyens humains	16
Les moyens généraux	16
Les finances	17
La fiscalité	18



Organigramme des élus

de la Communauté de Communes de Thann-Cernay

(mandat 2014/2020)



Romain LUTTRINGER

*Président
Maire de Thann*



François HORN

*1^{er} VPDT
Développement
économique
Maire d'Aspach-
Michelbach*



Jérôme HAMMALI

*2^{ème} VPDT
Aménagement,
Transport, Logement,
Adjoint au Maire
de Cernay*



Marc ROGER

*3^{ème} VPDT
Finances
et Budgets
Maire de
Steinbach*



Catherine GOETSCHY

*4^{ème} VPDT
Environnement, Gerplan,
Développement Local
Conseillère Municipale
de Cernay*



Raymond HAFNER

*5^{ème} VPDT
Equipements sportifs
Conseiller Municipal
délégué de
Vieux-Thann*



Roland PETITJEAN

*6^{ème} VPDT
Affaires culturelles,
Prévention
et sécurité
Adjoint au Maire
de Willer-sur-Thur*



Gilbert STOECKEL

*7^{ème} VPDT
Communication, RH,
Moyens généraux
Adjoint au Maire
de Thann*



Joël MANSUY

*8^{ème} VPDT
Développement
touristique
Maire de
Bourbach-le-Haut*



Giovanni CORBELLI

*9^{ème} VPDT
Eau assainissement,
Services techniques
Conseiller Municipal
de Cernay*



Francine GROSS

*10^{ème} VPDT
Enfance - Jeunesse
Adjointe au Maire
d'Aspach-le-Bas*



Guy STAEDLIN

*11^{ème} VPDT
Déchets ménagers
Conseiller Municipal
de Thann*



Jean-Paul WELTERLEN

*Délégué à L'Abri-Mémoire
et au HWK
Maire d'Uffholtz*



Michel SORDI

*Délégué aux relations avec les
administrations centrales
Maire de Cernay*

